

**VIDE-GRENIERS de l'école du PIN VERT - 28 avril 2019**  
**Bulletin d'inscription - Attestation**

Nom : .....	Prénom .....
Tél : .....	Email : .....
Adresse : .....	
Pièce d'identité N° : .....	Délivrée le ..... par .....
<b>Prix unitaire de l'emplacement de 2 m linéaire : 5 €</b> (sans réservation 7 €) Nombre d'emplacements maximum 3 Table et chaise fournies, <u>sous réserve de disponibilité</u>	<b>Tarif :</b> 5 € x <input type="text"/> = <input type="text"/> €

Je déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant (e)

- Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)

- Ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Je joins mon règlement de \_\_\_\_ € pour l'inscription à un emplacement d'une longueur de \_\_\_\_ m

Par chèque, à l'ordre de :

En espèce (faire l'appoint)

Association FCPE élémentaire Pin Vert

Je joins une photocopie recto-verso de la pièce d'identité

J'ai pris connaissance du règlement intérieur (au verso de ce bulletin)

Fait à ..... le .....Signature

A nous retourner via l'enseignant de votre enfant ou par mail à : [marielauresaada@gmail.com](mailto:marielauresaada@gmail.com)  
 (Réponse souhaitée avant le 22 avril 2019)

**Organisateur :** Association de parents d'élèves FCPE Primaire Pin Vert

**Pour tous renseignements :** Marie Laure Saada (06 52 67 54 35)

## Règlement intérieur

Le vide-greniers est organisé par l'association de parents d'élèves FCPE Primaire Pin Vert dans l'enceinte de l'école (cour et stade) au profit des activités pédagogiques des enfants. Le vide-greniers est destiné aux particuliers non professionnels pour la vente d'objet d'occasion dont ils n'ont plus l'usage. La vente de produits alimentaires, armes et animaux vivants n'est pas autorisée. Les organisateurs se réservent l'exclusivité de la vente de boissons et de la restauration.

Toute inscription ne sera validée qu'après réception du bulletin d'inscription dûment complété et signé, accompagné du règlement de la réservation et de la copie de la pièce d'identité et en fonction des places disponibles. L'inscription sera confirmée par mail.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature ou d'exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre de la manifestation sans qu'aucune indemnisation ne puisse être réclamée.

Les prix des emplacements de 2 mètres linéaires sont fixés à 5 € avec réservation et 7 € le jour de l'événement. Plusieurs emplacements peuvent être réservés à un même exposant, dans la limite de 3 emplacements. L'association met à disposition des exposants une table et une chaise (dans la limite des disponibilités).

L'installation des stands devra se faire de 7h à 8h sur l'emplacement matérialisé à cet effet attribué par les organisateurs. Au-delà, les emplacements pourront être redistribués et les droits d'inscription ne seront pas remboursés. Pour donner lieu à remboursement, toute annulation devra avoir lieu au moins 48h avant la manifestation. Les exposants s'engagent à laisser leur emplacement propre et vide après la manifestation, au plus tard à 14h, et en aucun cas ne laisseront des cartons, objets, poubelles et détritrus après leur départ.

Les objets sont sous la responsabilité de leurs propriétaires. L'association décline toute responsabilité en cas de vol, perte, casse, de dégradation de toute nature, ainsi qu'en cas d'accidents de personnes, occasionnés par des objets exposés, leur manipulation, installation ou tout autre cause avant, pendant et après la manifestation.

Le vide-greniers est ouvert au public gratuitement de 8 h à 13 h sans interruption. Les enfants participants au vide-greniers sont sous l'entière responsabilité de leurs parents. Il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'école.

Aucun véhicule ne peut rentrer dans l'enceinte de l'école, même pour décharger. Le débarquement et l'embarquement des objets se fera, avant 8h et après 13h, dans les plus brefs délais afin de ne pas gêner la circulation. Les véhicules doivent être stationnés dans les parkings à proximité.

Le vide-greniers se tenant en plein-air, en cas d'intempéries, l'association décidera du maintien ou non de la manifestation, de son remboursement ou de son report à une date ultérieure.

Le vide-greniers est organisé par une association à but non lucratif dont les membres sont entièrement bénévoles. Nous vous remercions d'accepter le respect de ces quelques règles.